

ASSISTANCE AUX CONFÉRENCES.

On tente encore une fois la discussion sur cette question de l'assistance des professeurs,—ceux de la ville en particulier,—aux conférences.

Si plusieurs, par indifférence ou apathie, s'abstiennent d'y assister, il est agréable cependant de constater qu'un bon nombre y assistent régulièrement, et donnent par là un exemple que tout le monde devrait s'empresse de suivre.

Quelqu'un fait alors remarquer que MM. les commissaires des écoles catholiques de Montréal accordent le congé du dernier vendredi des mois de janvier et de mai, afin de permettre à tous leurs professeurs d'assister aux conférences. Il devient donc évident que tous les professeurs laïques sous le contrôle du bureau des commissaires d'écoles de cette ville, doivent faire acte de présence aux conférences que l'Association donne sous les auspices de l'École normale Jacques-Cartier.

En conséquence, il est proposé par M. Gélinas, appuyé par M. Robillard,

“ Que MM. les commissaires des écoles catholiques de la cité de Montréal soient priés de retrancher la journée de salaire à tout professeur qui, sans cause valable, n'assiste pas aux conférences de l'Association, données, deux fois l'année, sous les auspices de l'École normale Jacques-Cartier.”

Cette motion donne lieu à une assez vive discussion, au cours de laquelle MM. Demers, Brisebois et autres protestent contre le moyen que le moteur de la proposition suggère. Finalement, la motion, étant mise aux voix, est perdue.

M. le Président prend de là occasion de démontrer l'importance que l'on doit attacher à ces conférences, et tout le profit qu'en retirent les membres qui y assistent.

Il est très regrettable aussi, ajoute-t-il, que MM. les inspecteurs d'écoles ne

daignent pas assister à nos réunions, et nous faire part plus souvent du fruit de leur expérience. Ainsi, ils ajouteraient à l'importance de nos conférences. Etant, de plus, nos supérieurs dans la hiérarchie scolaire, et nos guides dans l'enseignement, ils ne devraient pas, ce me semble, nous laisser à nous-mêmes ; au contraire, ils devraient être les premiers à promouvoir les intérêts d'une association telle que la nôtre.

Espérons toutefois que ceux qui se montrent antipathiques ou indifférents à l'endroit de nos conférences finiront bientôt par comprendre mieux leur devoir à l'avenir.

FONDS DE PENSION.

M. E.-U. Archambault, membre de la commission administrative du fonds de pension, communique à l'assemblée les deux rapports suivants :

Rapport soumis à la Commission administrative du fonds de pension à sa séance du 9 décembre 1896.

Trois pensionnaires ont repris l'enseignement en 1896. Le montant total de leurs pensions est de \$97.04

Neuf pensionnaires, âgés de moins de 56 ans, n'ont pas produit le certificat de médecin annuel requis et ont en conséquence cessé d'être pensionnaires. Le montant collectif de leurs pensions est de..... \$231.81

Dix pensionnaires sont décédés depuis le 1er décembre 1895. Le total de leurs pensions était de \$1,919.56

Une réduction totale de \$2,248.41

Etat du fonds de pension pour l'année terminée le 30 juin 1896.

Recettes totales..... \$31,185.86

Dépenses totales..... 37,809.32

Déficit de l'année..... \$ 6,623.46

Balance en fidéi-commis au 1er juillet 1896, disponible pour le paiement des pensions..... \$12,437.22

A déduire le déficit de l'année 1895-96 \$6,623.46

Balance \$ 5,813.76